

Cécile DUMOULIN,
Député de la 8ème Circonscription des Yvelines

André Vidal
Président de la Fédération de l'Équipement du Bureau et de la Papeterie
12, rue des Pyramides
75001 Paris

Paris, le 23 Juin 2011

Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la question des actions de massification menées par le Service des Achats de l'Etat qui se cumulent à une volonté d'imposer l'UGAP comme centrale d'achat des collectivités territoriales et locales.

La croissance et la lutte contre le chômage sont des priorités absolues et les PME sont des acteurs majeurs de la création d'emplois et de richesses. Or, les dispositions du Code des marchés publics et l'annulation du décret n°2008-1356 du 19 Décembre 2008 ne facilitent pas l'accès des PME au marché de la commande publique.

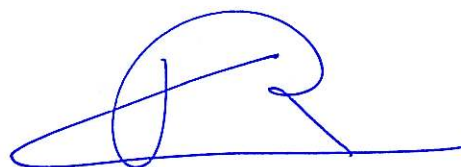
Afin de sauvegarder la croissance de ces entreprises, j'ai interpellé le Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation afin de savoir s'il envisageait une réforme des dispositions en vigueur.

Vous trouverez, ci-joint, la question écrite que je lui ai adressée. Je ne manquerai pas de vous communiquer la réponse du Secrétariat d'Etat.

Restant à votre disposition et à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Cécile Dumoulin

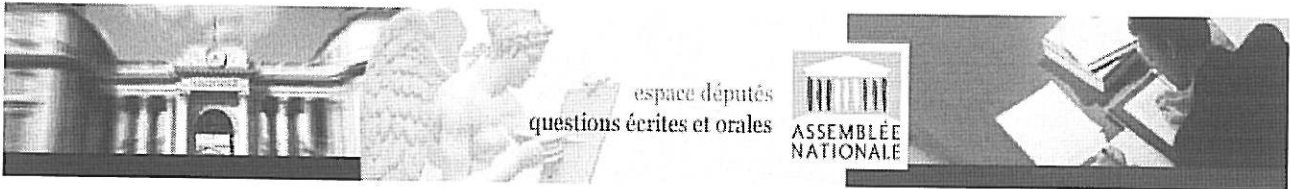


Permance

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université 75355 Paris Cédex 07SP
01 40 63 33 68
cdumoulin@assemblee-nationale.fr

31, rue Gambetta 78200 Mantes-la-Jolie
01 34 78 45 36
cdumoulin-depute78@orange.fr

**Impression de la question 25-00412**

Type de questions QE

Ministère interrogé : CAP - Secrétariat d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation

Question n° 25-00412 : du :date non fixée

Mme Cécile Dumoulin attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les actions de massification menées par le Service des Achats de l'Etat (SAE), cumulées à une volonté d'imposer l'UGAP comme centrale d'achat des collectivités territoriales et locales. La croissance et l'emploi sont des priorités absolues. Or, il se trouve que l'article 31 du Code des marchés publics permet à une organisation qui s'adresse directement à l'UGAP de s'émanciper des obligations de publicité et de mise en concurrence, ce qui prive les PME d'appels d'offres au risque de créer un monopole de fait. De plus, l'annulation du décret n°2008-1356 du 19 Décembre 2008 qui relevait à 20 000 euros le seuil sous lequel un marché public peut être passé sans publicité ni concurrence préalable pourrait avoir comme conséquence d'évincer les PME de la commande publique. Madame la Députée souhaiterait savoir si le gouvernement envisageait de relever le seuil de dispense d'obligation de mise en concurrence et de publicité à 15 000 euros afin de sauvegarder la croissance des PME, créatrices d'emplois et de richesses.

Dominique BUSSEREAU
Ancien Ministre
Député de la Charente-Maritime
Président du Conseil Général

N/Réf. : DB/ML/2011-06

Le

28 JUIN 2011

Monsieur le Président,

J'accuse bonne note de votre courrier du 17 juin dans lequel vous m'alertez sur les difficultés que sont appelées à affronter les PME face à la concurrence de la l'UGAP à la suite de l'annulation du décret relevant à 20.000 € le seuil sous lequel ni publicité ni annonce préalable n'est obligatoire. Je vous remercie de cet envoi.

Je suis sensible à vos arguments et à vos préoccupations. Les PME représentent un maillon essentiel du tissu social et industriel de notre pays et je reste persuadé que c'est en misant sur elles que nous remporterons la bataille de l'emploi. J'ai ainsi posé une question écrite au Gouvernement sur ce sujet, à savoir connaître les mesures préconisées afin de garantir une concurrence loyale et saine et établir le seuil de dispense d'obligation de mise en concurrence et de publicité à 15.000 €.

Soyez assuré que je demeure sensible à vos arguments et que je resterai attentif à l'évolution de ce dossier.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite réservée à mon intervention.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs .



Dominique BUSSEREAU

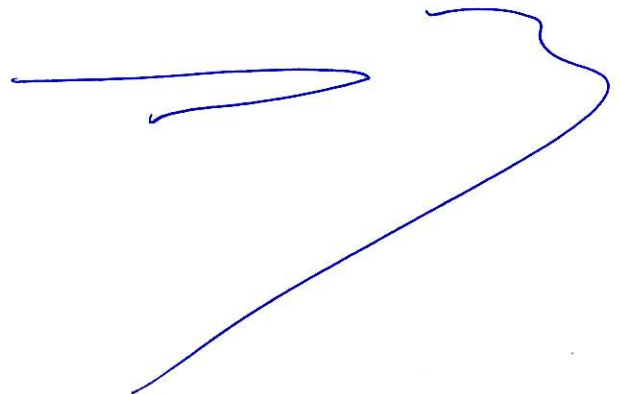
Monsieur le Président André VIDAL
Président de la Fédération de l'Équipement de Bureau et de la Papeterie
12, rue des Pyramides
75001 - PARIS

Dominique BUSSEREAU
Ancien Ministre
Député de la Charente-Maritime
Président du Conseil Général

Question écrite

M. Dominique BUSSEREAU attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services sur les difficultés qu'affrontent les PME confrontées à la concurrence de l'UGAP, la centrale d'achat publique, dans l'accès aux marchés et aux commandes publics. Ces difficultés sont notamment dues à l'article 31 du Code des Marchés publics qui permet à une organisation qui s'adresse directement à l'UGAP de ne pas souscrire aux obligations de publicité et de mise en concurrence. Or les PME, à l'exclusion des quelques unes de grande envergure, ne peuvent rivaliser avec une institution comme l'UGAP d'envergure nationale. Si le Service des Achats de l'Etat concourt à une rationalisation des achats courants et à une massification de ces mêmes achats afin d'épargner les deniers publics, cela n'est pas sans entraîner des conséquences pour les PME régionales qui se trouvent écartées des marchés publics puisqu'elles ne peuvent effectuer des livraisons de volumes importants sur tout le territoire. De plus, l'annulation du décret n°2008-1356 relevant le seuil de 4000€ à 20.000€ en deçà duquel la publicité et la mise en concurrence sont dispensées, a pour conséquence d'évincer les petites entreprises des commandes publiques importantes.

Afin de permettre aux PME de faire face à une concurrence saine, de se développer et d'ainsi préserver les 21.000 emplois potentiellement menacés en 2011 dans cette branche, M. BUSSEREAU demande au Ministre de relever le seuil de dispense d'obligation de mise en concurrence et de publicité à 15.000€ . De plus il désire connaître les mesures qui seront prises pour établir une concurrence loyale et profitable tant aux finances publiques qu'au tissu de PME.



Charles de COURSON

Député de la Marne
1^{er} Vice-Président du Conseil Général
Maire de Vanault-les-Dames

Monsieur André Vidal
Président de la Fédération du Bureau
et de la Papeterie
12, rue des Pyramides
75001 Paris

VG/VI/11

Paris, le 30 juin 2011

Monsieur le Président,

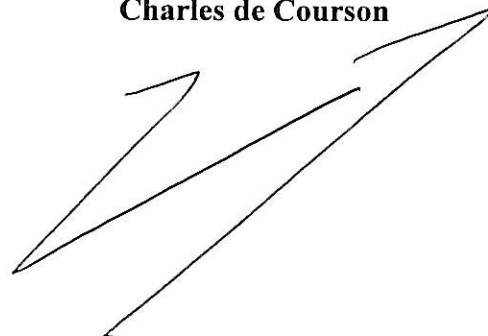
Par un courrier du 17 juin 2011, vous avez bien voulu attirer mon attention sur vos préoccupations relatives à la procédure de passation des marchés publics, et plus particulièrement au seuil en dessous duquel le marché est dispensé des obligations de mise en concurrence et de publicité.

J'ai pris bonne note, tant du message que vous m'avez transmis avec les motifs de votre insatisfaction, que des suggestions que vous développez pour tenter d'y remédier.

Je vous assure de l'intérêt que j'y porte, et que je suis favorable au relèvement de ce seuil tant est complexe le dispositif actuel de l'achat public pour les marchés dont les enjeux financiers sont relativement faibles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Charles de Courson



Cécile DUMOULIN,
Député de la 8ème Circonscription des Yvelines

André Vidal
Président de la Fédération de l'Équipement du Bureau et de la Papeterie
12, rue des Pyramides
75001 Paris

Paris, le 23 Juin 2011

Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la question des actions de massification menées par le Service des Achats de l'Etat qui se cumulent à une volonté d'imposer l'UGAP comme centrale d'achat des collectivités territoriales et locales.

La croissance et la lutte contre le chômage sont des priorités absolues et les PME sont des acteurs majeurs de la création d'emplois et de richesses. Or, les dispositions du Code des marchés publics et l'annulation du décret n°2008-1356 du 19 Décembre 2008 ne facilitent pas l'accès des PME au marché de la commande publique.

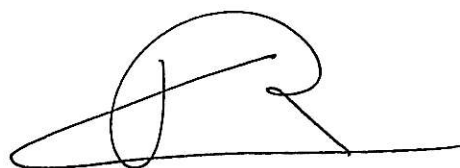
Afin de sauvegarder la croissance de ces entreprises, j'ai interpellé le Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation afin de savoir s'il envisageait une réforme des dispositions en vigueur.

Vous trouverez, ci-joint, la question écrite que je lui ai adressée. Je ne manquerai pas de vous communiquer la réponse du Secrétariat d'Etat.

Restant à votre disposition et à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Cécile Dumoulin



Assemblée Nationale

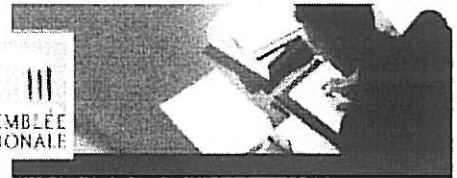
126, rue de l'Université 75355 Paris Cédex 07SP
01 40 63 33 68
cdumoulin@assemblee-nationale.fr

Permance

31, rue Gambetta 78200 Mantes-la-Jolie
01 34 78 45 36
cdumoulin-depute78@orange.fr



espace députés
questions écrites et orales



Impression de la question 25-00412

Type de questions QE

Ministère interrogé : CAP - Secrétariat d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation

Question n° 25-00412 : du :date non fixée

Mme Cécile Dumoulin attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les actions de massification menées par le Service des Achats de l'État (SAE), cumulées à une volonté d'imposer l'UGAP comme centrale d'achat des collectivités territoriales et locales. La croissance et l'emploi sont des priorités absolues. Or, il se trouve que l'article 31 du Code des marchés publics permet à une organisation qui s'adresse directement à l'UGAP de s'émanciper des obligations de publicité et de mise en concurrence, ce qui prive les PME d'appels d'offres au risque de créer un monopole de fait. De plus, l'annulation du décret n°2008-1356 du 19 Décembre 2008 qui relevait à 20 000 euros le seuil sous lequel un marché public peut être passé sans publicité ni concurrence préalable pourrait avoir comme conséquence d'évincer les PME de la commande publique. Madame la Députée souhaiterait savoir si le gouvernement envisageait de relever le seuil de dispense d'obligation de mise en concurrence et de publicité à 15 000 euros afin de sauvegarder la croissance des PME, créatrices d'emplois et de richesses.

Fermer

Marc FRANCINA
Député de la Haute-Savoie
Maire d'Evian-les-Bains

M. André VIDAL
Président
de la Fédération de l'Équipement
du Bureau et de la Papeterie
12 rue des Pyramides
75001 PARIS

N/Réf. : AN/DA/2011-06/90

Paris, le 22 juin 2011

Monsieur le Président,

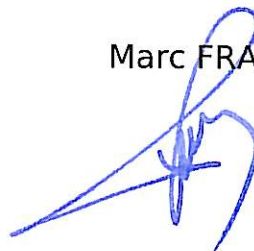
Par courrier en date du 17 juin, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la difficulté croissante des petites et moyennes entreprises françaises à accéder à la commande publique. Je vous en remercie.

Ayant pris connaissance de vos remarques dans le détail, je comprends la gêne existante, ainsi que les conséquences que ces difficultés peuvent engendrer en matière de croissance et d'emploi.

Considérant l'importance des PME dans le paysage économique français, je ne manquerai pas de relayer vos inquiétudes auprès de mon groupe parlementaire afin que soit examinée votre demande de relever le seuil de dispense d'obligation de mise en concurrence et de publicité à 15000 euros.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Marc FRANCINA



Philippe COCHET

Député du Rhône
Maire de Caluire et Cuire
Membre de la Commission des Affaires Étrangères
Réf. PhC/ED/237/11

Monsieur André VIDAL
Président de la Fédération
Équipement Bureau et Papeterie
12 rue des Pyramides
75001 PARIS

Caluire, le 27 juin 2011

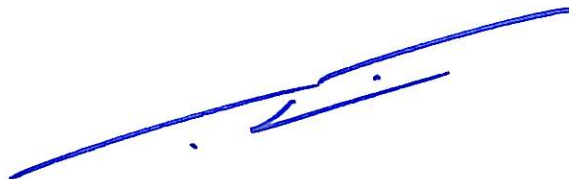
Monsieur le Président,

Vous avez souhaité me faire part des inquiétudes de votre profession relatives aux règles d'appels d'offres de la commande publique.

Sensible à votre préoccupation, j'ai interpellé à ce sujet le ministre compétent et vous prie de trouver ci-après copie de la question écrite que je lui adresse concernant les problème dont vous m'avez saisi.

Cette question sera publiées prochainement au Journal Officiel et je ne manquerai pas de vous communiquer la réponse qui y sera apportée.

Dans cette attente et restant à votre écoute et à votre disposition pour toute information complémentaire qui pourrait vous être utile, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Philippe COCHET

P.J. : copie question écrite (1 page)

Philippe COCHET

Député du Rhône
Maire de Caluire et Cuire
Membre de la Commission des Affaires Étrangères
N/Réf. QE 167-13

Assemblée Nationale
Division des questions écrites
126, rue l'Université
75355 PARIS CEDEX 07 SP

Question écrite à l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation

M Philippe COCHET appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les actions de massification menées par le service des achats de l'État (SAE), cumulées à une volonté d'imposer l'UGAP comme centrale d'achat des collectivités territoriales et locales. La croissance et l'emploi sont des priorités absolues. Or il se trouve que l'article 31 du code des marchés publics permet à une organisation qui s'adresse directement à l'UGAP de s'émanciper des obligations de publicité et de mise en concurrence, ce qui prive les PME d'appels d'offres au risque de créer un monopole de fait. De plus, l'annulation du décret n° 2008-1356 du 19 décembre 2008 qui relevait à 20 000 euros le seuil sous lequel un marché public peut être passé sans publicité ni concurrence préalable pourrait avoir comme conséquence d'évincer les PME de la commande publique. Elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisageait de relever le seuil de dispense d'obligation de mise en concurrence et de publicité à 15 000 euros afin de sauvegarder la croissance des PME, créatrices d'emplois et de richesses.

Philippe COCHET

Yves ALBARELLO
DÉPUTÉ DE SEINE-ET-MARNE

Monsieur André VIDAL
Président de la FEB
12 rue des Pyramides
75001 PARIS

Réf. : YA/CL/A.N-2011-0442

Claye-Souilly, le 24 juin 2011.

Monsieur le Président,

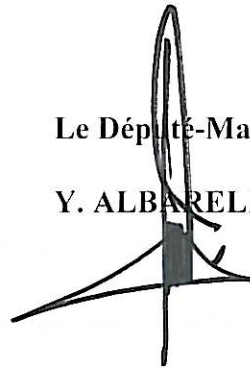
Vous m'avez récemment adressé une lettre concernant l'activité de la Fédération que vous présidez.

Permettez-moi de vous assurer que le contenu de ce document a retenu toute mon attention.

Veillez croire, **Monsieur le Président**, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Député-Maire,

Y. ALBARELLO





DÉPARTEMENT DE L'EURE

VILLE DE CONCHES

27190 - BP 73

Tél. 02 32 30 20 41

CONCHES, le 23 JUIN 2011

Alfred RECOURS
Maire de CONCHES
Conseiller Général

à

Monsieur André VIDAL
Président
FEDERATION DE L'EQUIPEMENT DU
BUREAU ET DE LA PAPETERIE
12 Rue des Pyramides
75001 PARIS

Nos Réf. : AR/SC/2011/06-529

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de votre courrier concernant les entreprises locales et porte à votre connaissance que s'il a pu nous arriver dans certains cas précis de faire appel à l'UGAP, nous faisons généralement appel à la concurrence dans le cadre de ce secteur comme des autres.

Il faut cependant, pour aller dans votre sens, que la lourdeur et l'évolution constante du Code des Marchés Publics s'avèrent être une contrainte évidente dans les lourdeurs administratives et peuvent constituer un encouragement à la "paresse" pour nos Collectivités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Beaune, le 22 juin 2011

Monsieur André VIDAL
Président

Fédération de l'Équipement du Bureau et de
la Papeterie
12, rue des Pyramides
75001 PARIS

Monsieur le Président, Cher Monsieur,

J'ai bien reçu, le 20 juin dernier, la correspondance que vous m'avez adressée par l'intermédiaire de votre Secrétaire Générale, Madame Delphine CUYNET, portant sur l'accès des PME de votre branche à la commande publique.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris note de vos remarques à ce sujet, et je vous remercie d'avoir attiré mon attention à cet égard.

Par conséquent, je tenais à vous assurer de ma très grande vigilance sur ce dossier et je ne manquerai pas naturellement de m'inspirer de l'ensemble de vos réflexions dans le cadre des achats et marchés contractés par ma collectivité.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Député-Maire,

Alain SUGUENO

*Le Député de l'Allier,
Maire honoraire du Vernet,
Conseiller général de Cusset-Sud.*

M. André VIDAL
Président
Fédération de l'Équipement du bureau et
de la Papeterie

12 Rue des Pyramides
75001 PARIS

Vichy, le 24 JUIN 2011
DGC/CP/SF

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu, le 17 juin, votre courrier du 21 juin concernant la difficulté croissante des PME françaises à accéder à la commande publique.

Je ne manquerai pas d'en prendre connaissance avec intérêt et vous remercie de m'en avoir fait destinataire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma meilleure considération.

pour Gérard CHARASSE,

Christophe Pommeray

L'attaché parlementaire,
Christophe POMMERAY

Jean-Christophe LAGARDE
Vice-Président de l'Assemblée Nationale
Député de Bobigny-Drancy
Maire de Drancy

Paris, le 22 juin 2011

Nos réf : JCL/aln/102/06/11

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 17 juin concernant la difficulté croissante des PME françaises à accéder à la commande publique.

A cette occasion, je tiens à vous faire parvenir le texte de la question écrite que je viens d'adresser à Monsieur Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'état auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation.

Naturellement, je ne manquerai pas de vous faire parvenir toute réponse qui me sera faite.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Christophe LAGARDE

Monsieur André VIDAL
Président
FEB – Fédération de l'Équipement du Bureau et de la Papeterie
12, rue des Pyramides
75001 Paris

FEB

De: Sumerot Sylvie [s.sumerot@cagnes.fr]
Envoyé: jeudi 23 juin 2011 14:56
À: 'd.cuynet@la-feb.org'
Objet: RE: A l'attention de monsieur le Maire

Bonjour,
Votre message est bien parvenu au Cabinet de M. le Sénateur-Maire. Il sera porté à la connaissance de M. NEGRE.
Bien cordialement,

Sylvie SUMEROT
Responsable du Secrétariat de
M. le Sénateur-Maire de Cagnes sur Mer
Tél 04.93.22.19.27
Fax 04.93.22.19.50
s.sumerot@cagnes.fr

FEB

De: Monira SREY - FEB [m.srey@la-feb.org]
Envoyé: jeudi 23 juin 2011 12:43
À: d.cuynet@la-feb.org
Objet: TR: Liste des entreprises FEB autour de Mantes la Jolie

Delphine,

Je transmets la liste demandée au cabinet de Mme la députée.

Je te mets en copie son e-mail pour info ou si tu souhaites prendre contact directement avec eux.

-----Message d'origine-----

De : Cécile Dumoulin [mailto:cdumoulin@assemblee-nationale.fr]
Envoyé : jeudi 23 juin 2011 11:39
À : m.srey@la-feb.org
Objet : Liste des entreprises FEB autour de Mantes la Jolie

Madame Srey,

Suite à notre conversation de ce matin, je vous serais reconnaissant si vous pourriez nous communiquer la liste des entreprises de la FEB situées à Mantes la Jolie (Yvelines) et dans ses alentours.

La question écrite relative aux actions de massification menées par le

Service des Achats de l'Etat sera déposée aujourd'hui. Une copie écrite de la question vous sera transmise par courrier.

Bien cordialement,

Alexander Murugasu
Cabinet de Cécile Dumoulin

Ce message, ainsi que les pièces jointes, sont établis, sous la seule responsabilité de l'expéditeur, à l'intention exclusive de ses destinataires ; ils peuvent contenir des informations confidentielles. Toute publication, utilisation ou diffusion doit être autorisée préalablement.

Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus.

Il est rappelé que tout message électronique est susceptible d'altération au cours de son acheminement sur Internet.

Vous pouvez consulter le site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante :
<http://www.assemblee-nationale.fr>

Question de **M. Lagarde Jean-Christophe**
(Nouveau Centre - Seine-Saint-Denis)

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Monsieur le Secrétaire d'état auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation sur la difficulté croissante des PME françaises à accéder à la commande publique. En effet, l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) tend à devenir l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et des services de l'état lors de commandes d'équipement, ce qui exclut d'emblée toute collaboration avec les petites et moyennes entreprises locales. Les PME sont source d'emplois et de richesse. Malheureusement, ces dernières sont systématiquement évincées des attributions de marchés publics au détriment de l'UGAP qui autorise à passer outre les obligations de publicité et de mise en concurrence (article 31 du Code des marchés publics). De même, la complexité et le travail administratif qu'exige la mise en place d'un marché à procédure adapté (MAPA) incite fortement les acheteurs publics à s'adresser directement à l'UGAP. C'est pourquoi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement afin de favoriser et de faciliter l'accès des PME à ces marchés publics et notamment de relever le seuil de dispense d'obligation de mise en concurrence et de publicité à 15 000€ contre 20 000€ actuellement.



Jean-Christophe LAGARDE

Paul DURIEU
Député du Vaucluse

Paris, le 21 juin 2011

FEB

Syndicat professionnel
12 rue des Pyramides
75001 PARIS

A l'attention de Monsieur André VIDAL

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre pli du 17 juin dernier relatif à la difficulté croissante des PME Françaises à accéder à la commande publique qui a retenu toute mon attention.

Sachez que je comprends vos inquiétudes ayant pour ma part pu rencontrer souvent cette problématique tout au long de ma longue expérience de Maire.

En conséquence, je soutiendrai votre action visant à relever le seuil de dispense d'obligation de mise en concurrence et de publicité à 15 000 euros.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Bien à vous

Paul Durieu
Député du Vaucluse

Marc Goua

*Député du Maine-et-Loire
Maire de Trélazé*

Paris, le 21 Juin, 2011

M. André VIDAL
Président
FEB
12, rue des Pyramides
75001 PARIS

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la difficulté croissante rencontrée par nos PME à accéder à la commande publique. Je vous en remercie.

Partageant vos préoccupations, j'ai décidé d'interpeller le gouvernement sur ce sujet au moyen d'une question écrite, dont vous trouverez copie en pièce jointe.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse qui lui sera apportée, dès sa parution au Journal Officiel.

Je vous prie, **Monsieur le Président**, de bien vouloir croire en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Marc GOUA



Marc Goua

*Député du Maine-et-Loire
Maire de Trélazé*

QUESTION ECRITE

M. Marc GOUA attire l'attention de Mme la Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie sur la difficulté croissante des PME françaises à accéder à la commande publique. Les PME françaises sont extrêmement inquiètes des actions menées par le Service d'Achat de l'Etat (SAE), cumulées à une volonté d'imposer l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) comme centrale d'achat des collectivités territoriales. L'article 31 du code des marchés publics permet à une organisation qui s'adresse directement à l'UGAP de s'émanciper des obligations de publicité et de mise en concurrence, ce qui prive les PME françaises d'appels d'offres au risque de créer un monopole de fait. Par ailleurs, l'annulation du décret n° 2008-1356 du 19 décembre 2008 qui relevait à 20 000 euros le seuil sous lequel un marché public peut être passé sans publicité ni concurrence préalable implique plusieurs conséquences, notamment celle d'évincer les petites entreprises de la commande publique du fait des difficultés engendrées par le dispositif. De même, la complexité et le travail administratif qu'exige la mise en place d'un marché à procédure adaptée (MAPA) incite fortement les acheteurs publics à se fournir directement auprès de l'UGAP, au détriment de l'aménagement du territoire, de l'emploi, de la qualité de service et du développement durable. La croissance et l'emploi sont des priorités absolues: or, seules les PME sont capables d'infléchir positivement et durablement ces deux priorités. Le dispositif actuel concernant l'achat public est en totale contradiction avec cet objectif. Aussi, M. GOUA demande à la Ministre les actions qu'elles comptent menées afin d'infléchir cette situation défavorable aux PME françaises.



Madame Delphine CUYNET
Secrétaire Générale
Fédération de l'Équipement du bureau et de la Papeterie
12 rue des Pyramides
75001 PARIS

Paris, le mardi 21 juin 2011

Madame la Secrétaire Générale,

Dans un courrier-mèl reçu le reçu le 14 juin dernier, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la difficulté croissante des PME françaises à accéder à la commande publique.

Je vous remercie de votre confiance.

Depuis 2009, l'État a effectivement modifié en profondeur sa politique d'achat en créant le Service des Achats de l'État et en élargissant les missions de l'UGAP pour l'imposer comme « la » centrale d'achat public au service des collectivités territoriales

L'article 2 du décret portant création du SAE devait théoriquement assurer que ces achats seraient effectués dans les conditions économiquement les plus avantageuses, respectent les objectifs de développement durable et de développement social et réalisés dans des conditions favorisant le plus large accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique ».

La réalité est effectivement bien différente.

La massification des achats, telle qu'elle est pratiquée par le SAE, met un terme aux appels d'offres à l'échelon régional et l'UGAP permet aux collectivités qui font appel à ces services de se soustraire aux traditionnelles obligations de publicité et de mise en concurrence. La taille des marchés initiés devient quasi hors d'atteinte pour les entreprises locales.

L'ensemble du dispositif tend bien à écarter de fait les PME.

./..

MARC DAUNIS

SENATEUR
DES
ALPES MARITIMES

MAIRE
DE
VALBONNE
SOPHIA ANTIPOLIS



Cette pratique s'avère d'autant plus dommageable qu'elle ne prend pas en compte la qualité des prestations que proposent les entreprises régionales qui sont en mesure, contrairement aux grands groupes, d'offrir un service de proximité, des prix quelquefois plus compétitifs parce qu'ils sont moins contraints par l'importance des coûts de logistique et de transport.

Vous voudrez donc bien trouver ci-joint la question écrite que j'ai déposée auprès du ministre de tutelle sur le sujet précis qui nous occupe.

Pour votre information, vous trouverez aussi ci-joint une question écrite que je viens d'adresser au ministre sur les difficultés que rencontrent actuellement les TPE PME innovantes

Je me tiens évidemment disponible à tout échange et vous prie d'agréer, madame la Secrétaire Générale, l'expression de mes sentiments distingués *et*
des plus cordiaux.

Marc DAUNIS



Marc DAUNIS, Sénateur des Alpes Maritimes

M. Marc DAUNIS attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur l'activité des entreprises locales menacée par la politique d'achat de l'État qui, par l'élargissement des missions de l'UGAP et la création du service des achats de l'État, concourt à leur éviction de la majorité des marchés publics. L'Union des groupements d'achats publics est une centrale d'achat public qui propose des produits et services très variés aux collectivités territoriales, du secteur hospitalier et de l'État aux établissements privés remplissant une mission de service public. Les collectivités publiques sont d'autant plus enclines à faire appel à cette centrale d'achat qu'elles se trouvent dispensées de recourir aux traditionnelles obligations de publicité et de mise en concurrence. Cette situation entraîne l'éviction des PME des marchés publics. La création du service des achats de l'État qui doit en principe s'assurer que les achats de l'État sont effectués dans les conditions économiquement les plus avantageuses, respectant les objectifs de développement durable et de développement social réalisés dans des conditions favorisant le plus large accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique ne manque aussi d'inquiéter les dirigeants de nos PME. Dans les faits, le principe d'achat en grande quantité sonne également la fin des appels d'offres à l'échelon régional, ce qui aboutit le plus souvent à écarter les PME qui n'ont pas toujours la possibilité de livrer des volumes identiques à grande échelle. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qui peuvent être mises en place pour protéger l'activité des entreprises locales et régionales qui offrent un service de proximité, des prix compétitifs et une réactivité à des clients soucieux de maintenir une compétence locale.



Marc DAUNIS; Sénateur des Alpes Maritimes

Marc Daunis souhaite attirer l'attention de M le Ministre en charge de l'Industrie sur les difficultés de trésorerie que persistent à rencontrer les TPE et PME innovantes. En contradiction avec la volonté affichée de renforcer l'aide à l'innovation, OSEO, depuis la fusion de ses branches innovation (ex Anvar), garantie (ex Sofaris) et bancaire, apparaît privilégier une politique d'appui aux entreprises purement bancaire répondant à des règles prudentielles qui excluent tout risque financier. Ce choix est incompatible avec la prise de risque élevée qu'impliquent beaucoup de travaux de R&D, souvent les plus prometteurs. La part de l'aide à l'innovation par des subventions ou des avances à taux zéro ne cesse de se réduire, alors que ce type de soutien est fondamental pour les TPE et les PME. Lors de son intervention du 27 janvier 2011, en introduction à la 8ème journée nationale des pôles de compétitivité, Monsieur le Ministre avait exprimé sa volonté de soutenir ce moyen de renforcer le haut de bilan des PME par apport de fonds propres. Si les incitations fiscales en faveur de l'investissement en fonds propres des personnes physiques dans les PME ont été renforcées, qu'en est-il du soutien public ? Les PME innovantes ne présentent généralement pas des ratios de solvabilité suffisants susceptibles d'inciter le secteur bancaire à accorder des crédits. Ainsi, l'Etat doit s'engager plus nettement et non par le seul biais de prêts, de fonds de garanties, de médiations de crédits ou de systèmes complexes et lourds dans le cadre des investissements d'avenir. Il souhaite donc être éclairé sur les choix d'aide à l'innovation que le gouvernement envisage de privilégier.